



22 MAI 2015

Le 14 mai 2015

Monsieur Gilbert Paillé
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Édifice Le Delta 1, 11^e étage, bureau 1180
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

La consultation publique sur le projet de règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), à laquelle vous avez été invité à participer, s'est tenue du 30 décembre 2014 au 28 février 2015.

Dans votre lettre du 30 mars 2015 adressée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, vous faites mention des échanges en regard de ce projet de règlement survenus entre des représentants de la partie crie et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre d'une rencontre du Conseil Cris-Québec sur la foresterie tenue les 11 et 12 mars 2015.

Nous sommes heureux que vous notiez l'évolution de la réglementation qui encadre l'activité forestière au Québec.

Enfin, nous vous informons que le Ministère a pris la décision de reporter l'entrée en vigueur du RADF au 1^{er} avril 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ronald Brizard, ing. f.

C'est le 23 avril 2014 que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été créé. Le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant l'ancienne signature ministérielle, afin de réduire les coûts et d'éviter le gaspillage.